

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION

(MEMBRE INDIVIDUEL)

(la décision doit être entérinée par le Conseil de l'ASRH)

Nom et prénom :

Fonction / domaine d'activité :

Adresse :

.....
.....

Tél : Fax :

Email :

Le (la) soussigné(e) déclare demander son affiliation à l'Association Suisse pour la Recherche Horlogère et s'engage à verser à l'ASRH la cotisation annuelle de :

CHF (d'après tarif en annexe)

Lieu : Date :

Signature :

ASSOCIATION SUISSE POUR LA RECHERCHE HORLOGERE

Rue Jaquet-Droz 1, CP 54, CH-2002 Neuchâtel – Tél. +41 (0)32 555 00 00
info@asrh.ch www.asrh.ch

COTISATIONS 2025

Remarque importante :

Le montant des cotisations varie en fonction du nombre d'employés effectifs des entreprises, succursales comprises !

Les sociétés intéressées à une inscription "groupe" sont invitées à contacter l'ASRH.

Associations et corporations de droit public : CHF 1'000.-

Ecoles : CHF 200.-

Entreprises - jusqu'à 50 personnes : CHF 600.-
de 51 à 299 personnes : CHF 2'000.-
dès 300 personnes : CHF 5'000.-

Individuels : CHF 50.-

ASSOCIATION SUISSE POUR
LA RECHERCHE HORLOGERE

*Jean-Paul Girardin
Président*

Neuchâtel, janvier 2025/rm

ASSOCIATION SUISSE POUR LA RECHERCHE HORLOGERE

Rue Jaquet-Droz 1, CP 54, CH-2002 Neuchâtel – Tél. +41 (0)32 555 00 00
info@asrh.ch www.asrh.ch